

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

-:-

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

--:--:-

DECRET N°75-114 du 9 Mai 1975

~~chargéant le~~ Capitaine Augustin HONVOH, Ministre Délégué auprès du Président de la République Chargé du Plan, de la Statistique et de la Coordination des Aides Extérieures de l'intérim du Capitaine Issifou BOURAIMA, Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
VU le Décret n° 74-277 du 21 Octobre 1974, portant formation du Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;
VU le Décret n° 74-289 du 4 Novembre 1974, déterminant les Services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- Pour compter du Vendredi 9 Mai 1975, le Capitaine Augustin HONVOH, Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé du Plan, de la Statistique et de la Coordination des Aides Extérieures, assure l'intérim du Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales, pendant l'absence du Capitaine Issifou BOURAIMA.

ARTICLE 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 9 Mai 1975

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 8 - SGG 4 - Ministères 13 -
IAA-IGF-DCCT-CNI 8 - SPD-DB-GF-Gde.Chan. 8 -
CNR 2 - JORD 1.- DGM-DAFA 26